COP31 À ANTALYA

Bilan scientifique et politique des négociations climatiques mondiales

Dossier de synthèse documentaire en français
État des informations disponibles au 23 novembre 2026

Conférence : Antalya, Türkiye — 9 au 22 novembre 2026 (clôture effective le 22 novembre au soir).
Cadre : COP31, CMA-8 et CMP-21.
Nature du document : analyse secondaire non officielle, fondée sur les informations publiques de la CCNUCC, du Citepa et de l'Organisation météorologique mondiale.

Ce document n'est pas un rapport officiel adopté par l'ONU. Il rassemble et met en perspective les résultats politiques connus, les éléments scientifiques utiles à leur compréhension et les implications pour les pays en développement, notamment en Afrique. Les rapports complets des sessions de la CCNUCC doivent encore être publiés.

1. Synthèse générale

La COP31 d'Antalya s'est achevée le 22 novembre 2026, après des négociations prolongées bien au-delà de l'heure de clôture prévue. Selon le Citepa, la conférence a duré près de 50 heures de plus que l'échéance officielle et est devenue la COP la plus longue à ce jour. Au total, 46 décisions ont été adoptées par les trois organes réunis : 17 par la COP31, 22 par la CMA-8 et 7 par la CMP-21.

Le bilan est contrasté. D'un côté, les Parties ont adopté plusieurs décisions sectorielles sur la transition juste, l'adaptation, le financement climatique, les technologies, les pertes et préjudices et les mécanismes de l'article 6 de l'Accord de Paris. Le processus du deuxième bilan mondial (GST2) a également été lancé. De l'autre, aucun consensus n'a été trouvé sur le projet de décision-cadre de la présidence, surnommé « pacte d'Antalya ». Les négociations sur le programme de travail relatif à l'atténuation et sur les plans nationaux d'adaptation sont restées sans conclusion et ont été renvoyées à juin 2027.

L'enseignement central est donc double : la coopération technique et sectorielle continue de progresser, mais les divergences politiques persistent sur le niveau d'ambition, la place des combustibles fossiles, le financement et la répartition des responsabilités.

À retenir : 46 décisions sectorielles adoptées ; pas de consensus sur le texte-cadre de la présidence ; deux dossiers majeurs — atténuation et plans nationaux d'adaptation — renvoyés à la session de juin 2027.

2. Le contexte scientifique : pourquoi les négociations étaient déterminantes

La COP ne produit pas elle-même une nouvelle évaluation scientifique comparable à un rapport du GIEC. Elle constitue le cadre politique où les gouvernements négocient les réponses collectives aux constats scientifiques. Pour situer les discussions d'Antalya, il faut donc distinguer les résultats de la conférence des données climatiques publiées par les organismes scientifiques.

2.1. Un réchauffement déjà très élevé

L'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans son rapport sur l'état du climat mondial 2025 publié le 23 mars 2026, indique que les années 2015 à 2025 constituent les onze années les plus chaudes jamais enregistrées. L'année 2025 a été la deuxième ou la troisième plus chaude, avec une température moyenne mondiale estimée à environ 1,43 °C au-dessus de la moyenne préindustrielle 1850-1900.

L'OMM relève également un réchauffement continu des océans, une élévation du niveau moyen de la mer, la poursuite de la perte de masse des glaciers et des étendues de glace de mer arctique et antarctique inférieures aux moyennes. Ces évolutions augmentent les risques liés aux vagues de chaleur, aux précipitations extrêmes, aux sécheresses et aux submersions côtières.

2.2. L'influence humaine et les émissions

Une mise à jour scientifique publiée en juin 2026 dans Earth System Science Data estime le réchauffement d'origine humaine à environ 1,37 °C en 2025 par rapport à 1850-1900. Elle estime aussi que les émissions mondiales de gaz à effet de serre sont demeurées à des niveaux records au cours de la période récente, même si le rythme de croissance des émissions de CO_2 montre des signes de ralentissement.

Ces indicateurs expliquent pourquoi l'atténuation — la réduction des émissions — et l'adaptation — la réduction de la vulnérabilité aux impacts déjà inévitables — doivent avancer ensemble. L'élévation de la température n'est pas seulement un objectif diplomatique : elle se traduit par des risques mesurables pour la santé, l'eau, l'agriculture, les infrastructures, les écosystèmes et les littoraux.

2.3. Ce que la science implique pour l'action publique

- Réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre, en particulier celles liées à la production et à l'utilisation des combustibles fossiles.

- Accélérer le déploiement des énergies bas-carbone, des réseaux électriques, de l'efficacité énergétique et des transports moins émetteurs.
- Renforcer l'adaptation des secteurs exposés : agriculture, ressources en eau, santé, villes, zones côtières et infrastructures.
- Financer les pertes et préjudices et améliorer l'accès des pays vulnérables aux technologies, aux données et aux capacités techniques.

3. Les principaux résultats politiques de la COP31

3.1. Transition juste

Les Parties ont décidé de prolonger de trois années supplémentaires le Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste, avec des modalités renforcées. Les dialogues menés en 2026 ont notamment porté sur la sécurité alimentaire, l'agriculture, les océans, l'industrie, l'innovation et les chaînes de valeur équitables.

La conférence a également avancé vers l'opérationnalisation d'un mécanisme de transition juste, conçu pour renforcer la coopération internationale, l'assistance technique, le renforcement des capacités et le partage des connaissances. Selon la CCNUCC, son adoption est attendue à la COP32. L'enjeu est de faire en sorte que les transformations économiques et énergétiques tiennent compte des travailleurs, des communautés et des inégalités.

3.2. Financement climatique

Les travaux du programme sur le financement climatique ont été poursuivis, avec l'objectif d'accroître les financements destinés à l'adaptation et de rendre les procédures d'accès plus rapides et plus efficaces. Les discussions ont aussi porté sur l'orientation des flux financiers vers un développement résilient au climat et à faibles émissions.

Le Fonds pour l'adaptation doit évoluer afin de servir exclusivement l'Accord de Paris, selon la synthèse de la CCNUCC. Cependant, le désaccord autour du texte-cadre a empêché l'adoption d'une vision politique commune plus large. Le Citepa rapporte que le Groupe africain contestait notamment la formulation de l'appel au triplement du financement de l'adaptation, faute d'année de référence, ainsi que le manque de précision de la feuille de route Antalya-Addis sur sa mise en œuvre.

3.3. Adaptation et indicateurs

La COP31 a fait progresser la mise en œuvre des 59 indicateurs d'adaptation de Belém. Les pays pourront partager les enseignements, difficultés, lacunes et besoins révélés par les essais volontaires des indicateurs. Un groupe de travail spécifique doit améliorer les méthodologies et les métadonnées.

La conférence a également renforcé la mise en œuvre de la feuille de route de Bakou sur l'adaptation pour 2026-2028, lancé les préparatifs de l'examen du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et amélioré la base d'information destinée au deuxième bilan mondial.

3.4. Pertes et préjudices

Les décisions relatives au Mécanisme international de Varsovie et au Réseau de Santiago visent à améliorer l'assistance technique apportée aux pays et communautés touchés par les impacts climatiques. Les orientations annoncées portent notamment sur des réponses plus rapides aux demandes, un accès simplifié pour les communautés vulnérables et une part minimale de l'assistance financée directement qui leur parvienne.

3.5. Technologies et transfert de capacités

Les Parties ont poursuivi les travaux visant à faciliter l'accès des pays aux technologies climatiques et leur déploiement. La CCNUCC mentionne la poursuite du Programme de mise en œuvre des technologies de Belém et un rapprochement entre les dispositifs de financement et les dispositifs technologiques. Pour les pays en développement, l'enjeu reste de transformer les annonces de coopération en équipements, compétences, maintenance et capacités locales.

3.6. Article 6 de l’Accord de Paris

Des décisions ont été adoptées sur les trois volets de l’article 6 : les approches coopératives entre pays au titre de l’article 6.2 ; le mécanisme de crédit carbone de l’article 6.4 ; et le programme de travail relatif aux approches non fondées sur le marché de l’article 6.8. Ces mécanismes concernent la coopération internationale, les transferts de résultats d’atténuation et les formes de coopération qui ne reposent pas sur l’échange de crédits carbone. Leur intégrité environnementale, leur transparence et leur capacité à éviter le double comptage demeurent essentielles.

3.7. Électrification

En parallèle des négociations formelles, la présidence de la COP31 a mis en avant un objectif de 35 % d’électrification d’ici à 2035. Selon la CCNUCC, des pays représentant environ la moitié de l’économie mondiale ont apporté leur soutien à cet objectif ou indiqué vouloir l’atteindre plus tôt. Le paquet de mise en œuvre annoncé couvre l’électricité, les réseaux, les transports, les bâtiments et l’industrie. Il s’agit d’un engagement de l’Agenda d’action climatique mondiale, à distinguer des décisions négociées par les Parties.

4. Le blocage politique : le « pacte d’Antalya »

Le principal échec politique de la conférence concerne le projet de décision-cadre porté par la présidence, surnommé « pacte d’Antalya ». Sa troisième version a été rejetée en séance plénière : selon le Citepa, environ 90 pays, dont l’Union européenne, la Norvège, le Panama et les Îles Marshall, ont refusé le texte. Le groupe AILAC et le Groupe des pays les moins avancés ont également exprimé leur opposition. Faute de consensus, le texte n’a pas été adopté.

4.1. Les combustibles fossiles et l’atténuation

L’un des désaccords majeurs portait sur l’absence de référence explicite aux combustibles fossiles dans le projet de décision-cadre. Plusieurs délégations estimaient que le texte ne reflétait pas suffisamment les connaissances scientifiques ni les engagements antérieurs sur la transition hors des combustibles fossiles. Des pays ont également critiqué la place accordée aux technologies de captage, d’utilisation et de stockage du CO_2, en particulier si elles risquent de prolonger la dépendance aux énergies fossiles.

Le Citepa rapporte que le Groupe africain, tout en soutenant les projets de compromis sur certains aspects, avait formulé des réserves sur le financement de l’adaptation, la feuille de route Antalya-Addis et la prise en compte des réalités africaines dans la transition juste. Le groupe arabe a, de son côté, regretté le manque d’engagements concrets sur le financement climatique.

4.2. Deux dossiers renvoyés à 2027

Selon le Citepa, aucun consensus n’a été trouvé sur le Programme de travail relatif à l’atténuation (MWP) ni sur les plans nationaux d’adaptation (NAP). Les discussions doivent reprendre lors de la session des organes subsidiaires SB 66, prévue à Bonn en juin 2027. Ces reports illustrent la difficulté à rapprocher les attentes relatives à l’ambition des réductions d’émissions et celles concernant la planification de l’adaptation.

4.3. Ce que signifie l’absence de décision-cadre

L’absence de consensus sur le texte-cadre ne signifie pas que toutes les négociations de la COP31 ont échoué. Plusieurs décisions sectorielles ont bien été adoptées. Elle signifie toutefois que les gouvernements n’ont pas réussi à s’accorder sur un message politique transversal qui aurait relié ces décisions à une orientation commune sur l’ambition climatique, les combustibles fossiles et les moyens de mise en œuvre.

5. Le deuxième bilan mondial : un processus lancé jusqu’en 2028

La COP31 a lancé le deuxième bilan mondial de l’Accord de Paris (GST2). Ce mécanisme évalue les progrès collectifs des Parties et doit éclairer le renforcement de leurs actions et de leur soutien. Le processus comporte trois étapes : collecte et préparation des informations, évaluation technique, puis examen des résultats. Il doit s’achever à la COP33, en novembre 2028.

Ce bilan mondial ne remplace pas les engagements nationaux. Il doit permettre de mesurer les progrès collectifs, d’identifier les écarts et d’orienter la coopération internationale. Les rapports biennaux de transparence (BTR) restent essentiels, car ils fournissent une base de données permettant d’évaluer les actions et les soutiens déclarés par les pays.

6. Enjeux pour l’Afrique et les pays vulnérables

Pour les pays africains, le bilan d’Antalya est particulièrement important parce que les besoins d’adaptation, de financement et de transfert de technologies sont immédiats. Les priorités concrètes concernent notamment la sécurité alimentaire, la gestion de l’eau, la résilience des villes, la protection des zones côtières, la santé publique, les systèmes d’alerte précoce et la préservation des écosystèmes.

- Financement de l’adaptation : les pays ont besoin de ressources prévisibles, accessibles et adaptées aux capacités administratives nationales et locales.
- Pertes et préjudices : les mécanismes doivent atteindre effectivement les communautés affectées, avec des procédures simples et des délais compatibles avec l’urgence.
- Transition énergétique juste : l’électrification et les énergies renouvelables doivent être accompagnées d’investissements dans les réseaux, la formation, l’accès à l’énergie et les emplois locaux.
- Données et recherche : les services météorologiques, les universités, les centres de recherche et les médias scientifiques ont un rôle important dans la production, l’explication et la diffusion des informations climatiques.

Le débat africain à Antalya ne se résumait donc pas à demander davantage de financements. Il portait aussi sur la qualité des engagements, leur calendrier, les conditions d’accès aux ressources et la prise en compte des réalités économiques et sociales du continent.

7. Ce qui a été décidé, ce qui reste en suspens

Dossier	Résultat rapporté au 23 novembre 2026
Transition juste	Programme de travail prolongé de trois ans ; mécanisme de transition juste en voie d'opérationnalisation, adoption attendue à la COP32.
Adaptation	Travaux avancés sur les 59 indicateurs de Belém et la feuille de route de Bakou 2026-2028.
Financement climatique	Programme de travail poursuivi ; désaccords persistants sur l'ampleur, la prévisibilité et la mise en œuvre du financement.
Pertes et préjudices	Orientations visant une assistance technique plus rapide et plus accessible via le Mécanisme de Varsovie et le Réseau de Santiago.
Article 6	Décisions adoptées sur les articles 6.2, 6.4 et 6.8.
Deuxième bilan mondial	Processus lancé ; conclusion attendue à la COP33 en novembre 2028.
Programme d'atténuation	Pas de consensus ; discussions renvoyées à SB 66 en juin 2027.
Plans nationaux d'adaptation	Pas de consensus ; discussions renvoyées à SB 66 en juin 2027.
Décision-cadre « pacte d'Antalya »	Non adoptée faute de consensus.

8. Lecture critique et conclusion

La COP31 a produit des résultats opérationnels dans plusieurs domaines, mais elle n'a pas réussi à établir un compromis politique global sur les questions les plus conflictuelles. Le contraste entre les décisions sectorielles adoptées et le rejet du pacte d'Antalya montre que le multilatéralisme climatique peut continuer à fonctionner sur des dossiers techniques tout en butant sur les choix énergétiques, les responsabilités et les financements.

Sur le plan scientifique, les indicateurs disponibles avant la conférence montrent que le réchauffement se poursuit, que les océans accumulent de la chaleur et que les extrêmes climatiques affectent déjà les populations et les économies. Les décisions d'adaptation et de soutien aux pays vulnérables sont donc importantes, mais elles ne peuvent remplacer une réduction rapide et durable des émissions.

Pour l'Afrique, le test des prochaines années sera concret : les ressources promises seront-elles accessibles ? Les mécanismes de pertes et préjudices atteindront-ils les populations ? Les plans nationaux d'adaptation seront-ils soutenus ? Les trajectoires de transition énergétique créeront-elles des bénéfices sociaux et économiques locaux ? La reprise des négociations en juin 2027 et les travaux préparatoires du GST2 seront des étapes déterminantes.

En définitive, Antalya n'a ni clos le débat climatique ni résolu les divergences entre États. La conférence a consolidé certains outils de mise en œuvre, mais le désaccord sur le texte-cadre rappelle que la réponse mondiale au changement climatique dépend toujours d'un compromis politique entre ambition scientifique, équité, financement et intérêts nationaux.

9. Sources et références documentaires

1. CCNUCC / UN Climate Change, 23 novembre 2026. « COP31 delivers progress that advances implementation of the Paris Agreement, but stalls on range of key issues ». Source officielle sur les résultats des négociations, l'adaptation, le financement, la transition juste, le GST2 et l'Agenda d'action.
https://unfccc.int/news/cop31-delivers-progress-that-advances-implementation-of-the-paris-agreement-but-stalls-on-range-of

2. Citepa, Mark Tuddenham avec Sophie Sanchez, 23 novembre 2026. « Clôture et principaux résultats de la Conférence d'Antalya ». Analyse en français des décisions adoptées, des blocages sur le pacte d'Antalya et des positions exprimées par les

groupes de pays.
https://www.citepa.org/cloture-de-la-conference-dantalya/

3. CCNUCC, « Outcomes of the Antalya Climate Change Conference – Advance Unedited Versions ». Liste des décisions adoptées par la COP31, la CMA-8 et la CMP-21 ; la page précise que les rapports complets seront publiés ultérieurement.
https://unfccc.int/fr/node/664908

4. Organisation météorologique mondiale (OMM), 23 mars 2026. « State of the Global Climate 2025 ». Référence pour les indicateurs observés : température mondiale, océans, niveau de la mer, glaciers et glaces de mer.
https://public.wmo.int/publication-series/state-of-global-climate/state-of-global-climate-2025

5. Forster et al., 11 juin 2026. « Indicators of Global Climate Change 2025: annual update of key indicators of the state of the climate system and human influence », Earth System Science Data. Mise à jour scientifique des indicateurs et de l'attribution du réchauffement.
https://essd.copernicus.org/articles/18/3889/2026/

Note méthodologique et limites

Ce dossier est une synthèse analytique réalisée à partir des publications consultables au 23 novembre 2026. Il distingue les décisions négociées sous l'égide de la CCNUCC, les initiatives volontaires de l'Agenda d'action climatique et les constats scientifiques issus d'organismes spécialisés. Il ne constitue ni une traduction intégrale d'un rapport officiel ni un document adopté par les Parties. La page officielle de la CCNUCC indiquait que les rapports complets des sessions seraient publiés ultérieurement ; certaines analyses détaillées des décisions pourront donc être actualisées lorsque ces rapports seront disponibles.